

QUALIFICATION POSE POMPE A CHALEUR ET PANNEAUX SOLAIRE

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS A DEMANDER AUPRES DES COMMERCIAUX ET DES INTERVENANTS POUR EVITER DES ARNAQUES

QualiPAC est un label de qualité pour l'installation de pompes à chaleur. C'est d'une des différentes qualifications de la reconnaissance **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement), attribuée à des professionnels de la rénovation énergétique

Pour être labellisé RGE, votre installateur photovoltaïque doit posséder au minimum l'une des trois certifications suivantes :

- **QUALIBAT module 5911 ;**
- **QUALIFELEC SP1 et SP2 ;**
- **QualiPV** est une certification pour les professionnels de la pose de panneaux photovoltaïques. Elle atteste d'un savoir-faire certain dans ce domaine. Cette certification est délivrée par [Qualit'EnR](#), organisme indépendant qui délivre des qualifications aux professionnels travaillant dans les énergies renouvelables.

Les modules de QualiPV

En fonction de sa spécialité, le professionnel peut participer à l'un des deux modules proposés :

- QualiPV Bâtiment, qui s'adresse aux entreprises qui réalisent l'intégration des panneaux photovoltaïques au bâti.
- QualiPV Electricité, à destination des artisans qui effectuent la partie électrique de l'installation photovoltaïque.

Une fois certifiée, l'entreprise doit signer une charte l'engageant à respecter 10 points qualité :

1. Réunir dans l'entreprise les compétences nécessaires pour assurer les travaux dans le respect de la certification ;
2. Proposer les équipements conformes à QualiPV et promouvoir les énergies renouvelables ;
3. Conseiller les particuliers dans le choix des équipements adaptés à leurs besoins
4. Établir un devis détaillé et clair ;
5. Accompagner le client dans les démarches d'aides financières ;
6. Réaliser les travaux dans les règles de l'art ;
7. Effectuer la mise en service et la réception des travaux ;
8. Établir une facture détaillée et complète ;
9. Intervenir en cas de problème sur l'installation ;
10. Favoriser les audits de Qualit'EnR sur chantier.

Ces deux certifications - QualiPV et RGE - permettent aux particuliers de s'assurer que les entreprises sollicitées sont compétentes dans la pose de panneaux photovoltaïques. Mais surtout, cela leur offre la possibilité de bénéficier de différentes aides pour leurs travaux de rénovation énergétique et d'installation d'équipements produisant de l'énergie renouvelable.

Voici les aides auxquelles ces deux certifications donnent accès :

- L'éco-PTZ, un prêt à taux zéro permettant de financer ses travaux à l'aide un prêt sans intérêts ;
- MaPrimeRénov', dispositif phare de l'État permettant de toucher une prime, à la fin de ses travaux ;
- Le taux de TVA à taux réduit (5,5 %) sur la main d'œuvre et le matériel ;
- **La prime à l'autoconsommation** pour les travaux réalisés par un artisan qualité QualiPV Electricité ;
- Des tarifs d'achat préférentiels pour la vente de surplus pour l'électricité produite, une offre réservée aux particuliers ayant fait appel à un artisan QualiPV Electricité.

VERIFICATION DES HABILITATIONS ET FORMATION DES INTERVENANTS

Formation **habilitation électrique BP** : Habilitation électrique pour intervenir sur des chantiers photovoltaïques. Intervenir sur des panneaux photovoltaïques, (pose, maintenance, connexion) nécessite obligatoirement une habilitation électrique BP.

L'habilitation BP-BR Photovoltaïque est spécifique à l'industrie photovoltaïque, ce qui la distingue des autres habilitations électriques. Elle couvre des compétences spécifiques nécessaires pour travailler efficacement et en toute sécurité sur des installations photovoltaïques.

L'habilitation électrique est une procédure par laquelle **un employeur reconnaît qu'un employé est apte à effectuer en sécurité des travaux d'ordre électrique** ou des opérations à proximité d'installations électriques.

Parmi les différentes habilitations, nous avons **les habilitations BP et BR Photovoltaïque qui sont spécifiques à l'industrie photovoltaïque.**

L'habilitation électrique **BP est destinée aux professionnels non-électriciens amenés à réaliser des opérations de base sur une chaîne photovoltaïque.** Elle leur offre la possibilité d'installer et de raccorder des panneaux photovoltaïques en toute sécurité. **Par contre un BP se doit d'être sous la supervision d'un BR Photovoltaïque.**

L'habilitation électrique **BR Photovoltaïque est destinée aux professionnels électriciens amenés à réaliser, en toute sécurité, des interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique sur des chaînes photovoltaïques.**

Ces habilitations sont obligatoires pour tout travail impliquant l'installation, la maintenance, le dépannage ou tout autre type d'intervention sur des installations photovoltaïques.

L'habilitation BP-BR Photovoltaïque assure non seulement la sécurité des travailleurs lorsqu'ils interviennent sur des installations photovoltaïques, mais elle garantit également la qualité et la conformité de leur travail.

La possession de ces habilitations est un gage de compétence qui peut offrir une certaine tranquillité d'esprit aux clients et employeurs, sachant que les installations sont effectuées par des individus qualifiés et habilités.